

Prise de position relative à la révision assistante socio-éducative/ assistant socio-éducatif ASE CFC, décembre 2018

INSOS Suisse saisit volontiers l'occasion de pouvoir participer à la consultation interne à la branche de Savoirsocial relative à la révision de l'ordonnance et du plan de formation ASE.

Dans notre prise de position nous défendons notamment les points suivants :

- Maintenir la formation raccourcie comme formation standardisée pour des adultes
- Optimiser les procédures de qualification
- Adapter les compétences opérationnelles aux exigences de la CDPH
- Intégrer les compétences de soins dans le plan de formation et l'action d'accompagnement respectivement.

La prise de position a été déposée en allemand. En cas de doute, la version allemande fait foi.

Voici notre prise de position en détail.

Seriez-vous d'accord de ne plus régler de façon explicite la formation raccourcie en deux ans (actuellement réglée à l'art. 3 al. 3) dans l'ordonnance sur la formation ?

Non. L'INSOS est clairement d'avis que la formation raccourcie de deux ans doit être réglée de façon explicite dans l'ordonnance.

Les personnes issues d'autres champs professionnels sont une importante ressource en personnel pour le secteur social. Des offres adaptées doivent également être disponibles pour les personnes appropriées au niveau de la formation professionnelle initiale. L'enseignement standardisé raccourci ne peut pas être remplacé par une formation de rattrapage (procédure de validation/formation complémentaire) ou par l'art. 32 de la OFPr. La formation ASE raccourcie est également une option de connexion pour les ASA AFP.

Le règlement actuel a fait ses preuves. La campagne de sensibilisation de la Confédération sur la qualification professionnelle des adultes et les orientations stratégiques pour la formation professionnelle 2030 soulignent l'importance de ce thème.

Nous comprenons le souci du SEFRI d'une approche uniforme de toutes les professions et sommes conscients que les exigences légales (LFPr, OFPr) pour un apprentissage raccourci sont fondamentalement remplies. L'"effet de signal" que l'omission dans l'ordonnance ASE pourrait avoir sur les cantons ne doit cependant en aucun cas être sous-estimé.

Nous proposons donc les paragraphes supplémentaires suivants au titre de l'article 2 :

3 La formation professionnelle de base peut être réduite d'un tiers pour les apprenti/es titulaires d'un diplôme de niveau secondaire II (attestation fédérale AFP ASA, CFC, école de culture générale, maturité).

4 Cette réduction d'un tiers affecte les trois lieux d'apprentissage et est décrite dans le plan de formation.

Par ailleurs, nous soutenons les mesures proposées par Savoirsocial pour soutenir la formation raccourcie (élaboration d'un programme de formation, fiche d'information pour les institutions, représentation des intérêts auprès des cantons).

Approuvez-vous la répartition prévue de 3,5 jours de formation en entreprise et 1,5 jour de formation en école en moyenne?

Oui

Approuvez-vous la répartition des jours d'école (2 jours d'école par semaine en 1ère et 2ème année d'apprentissage; 1 jour d'école par semaine en 3ème année d'apprentissage)?

Oui. Fondamentalement, nous sommes très d'accord que les journées scolaires sont planifiées comme des journées entières. Toutefois, des exceptions devraient être autorisées pour des modèles spécifiques/nouveaux de la maturité professionnelle en parallèle à l'apprentissage (maturité professionnelle type 1).

Quelle est votre évaluation par rapport au nombre de leçons par domaine de compétences opérationnelles?

INSOS approuve cette proposition.

Estimez-vous que 20 jours de Cours interentreprises sont suffisants (comme avant)?

Oui. Si une augmentation est demandée d'une autre partie et acceptée, l'augmentation ne devrait pas être supérieure à 2-3 jours.

Les thèmes du plan de formation sont-ils bien couverts dans les Cours interentreprises CIE?

Plutôt non, à notre avis.

Supprimer l'introduction : L'introduction à la formation est la tâche et la responsabilité des institutions et ne doit pas être incluse dans le programme de formation standard.

Réduire le nombre de jours b4, b6 de la 1ère année d'apprentissage de trois à deux jours et augmenter plutôt le nombre de jours pour a2, a4, e1 de la 2ème année d'apprentissage de deux à trois jours. Raison : La réflexion est au cœur d'une profession sociale, mais prend plus de temps que les objectifs de performance b4 et b6.

Il est important que les apprenti-e-s apprennent non seulement à connaître le point de vue spécifique de « leur » institution, mais aussi à tirer profit des expériences d'autres apprenti/es ou de la pratique dans d'autres institutions. Ce complément à la formation peut être fourni dans les CIE. Les CIE devrait également donner l'occasion de mettre en pratique des actions concrètes qui ne peuvent pas être mises en pratique dans chaque institution ou dans les écoles professionnelles. C'est pourquoi nous nous soutenons le fait que les CI sont également réalisées dans les institutions.

La composition des journées CIE ne donne pas encore une orientation thématique claire des différents blocs CIE. Nous supposons que cela sera réalisé dans le cadre du programme de formation prévu (voir liste en annexe 1).

Approuvez-vous la répartition des jours Cours interentreprises sur les années d'apprentissage?

Oui. Il est judicieux d'alléger la 3e année d'apprentissage de l'école et des CIE.

Approuvez-vous les compétences fixées à l'article 10a à d pour les formateurs et formatrices professionnels?

Oui.

Approuvez-vous les exigences relatives aux formateurs et formatrices professionnels, ainsi qu'aux personnes qualifiées pour former un-e apprenti-e?

Oui. Nous comprenons la formulation comme une procédure visant à influencer la qualité en définissant les conditions cadres. De notre point de vue, la qualité et la quantité de l'encadrement sont plus importantes.

Approuvez-vous les exigences pour les professionnel-le-s/ personnes qualifiées pour la formation d'apprenti-e-s?

Oui.

Estimez-vous judicieux que la personne en fin de formation professionnelle doive rédiger une réflexion personnelle ?

Oui. Nous soutenons cette réflexion écrite. La capacité de prendre conscience de ses propres motivations et attitudes, de reconnaître son propre rôle et sa propre « part » dans une situation et de refléter ses propres actions et leurs effets est fondamentale pour une profession sociale. Il s'agit également de tirer des conclusions comment agir une prochaine fois. De notre point de vue, il serait donc logique de combiner le mandat de réflexion écrite avec des compétences opérationnelles du plan de formation.

Attention ! Le terme de "mémoire" utilisé dans l'Ordonnance n'est pas correct et risque de créer des confusions. Nous proposons plutôt "réflexion écrite" ou « réflexion personnelle écrite ».

Approuvez-vous la tenue d'un entretien professionnel basé sur la réflexion écrite dans le cadre de l'examen pratique

Oui. Les suggestions que nous avons exprimées au sujet de la réflexion écrite (lien avec des compétences opérationnelles) sont également utiles pour l'entretien professionnel.

En ce qui concerne la mise en œuvre, il convient de noter que les candidat/es seront naturellement fatigués après l'examen pratique. Les conditions-cadres de l'entretien devraient en tenir compte.

Approuvez-vous la baisse de la durée prévue pour l'examen pratique de 16 heures à 4 heures?

Oui. Nous sommes d'accord pour réduire la durée de l'examen pratique. Nous convenons également que cela devrait prendre la forme d'un Travail Pratique Prescrit TPP. Nous partons du principe que l'examen pratique a lieu sur le lieu de travail du candidat/de la candidate et que l'adaptation à la situation pratique concrète peut et doit être garantie dans la définition des tâches. En ce qui concerne la durée, nous tenons à souligner que deux experts externes sont présents tout au long d'un TPP. Cela peut être un fardeau pour les personnes accompagnées. Il convient donc d'examiner si une période d'observation plus courte ne serait pas appropriée.

D'une part, nous soutenons le fait que l'examen pratique soit évalué par deux experts « extérieurs » et ne pas par les formateurs professionnels eux-mêmes. D'autre part, il y a aussi des questions de faisabilité : y a-t-il suffisamment d'experts dans tous les cantons ? Et les coûts plus élevés seront-ils également supportés par les cantons qui ont jusqu'à présent réalisé une TPI ? Nous sommes particulièrement préoccupés par la question des coûts. Il convient donc d'examiner si et sous quelle forme l'examen pratique pourrait être accompagné et évalué par un expert externe et un expert interne.

La pondération prévue à l'intérieur de l'examen pratique fait-elle sens (OrFo page 12, tableau du haut)?

Oui.

Approuvez-vous la durée prévue (3 heures) pour l'examen écrit (connaissances professionnelles)?

Oui.

La pondération prévue à l'intérieur de l'examen écrit (cf. 18b, connaissances professionnelles) fait-elle sens (Connaissances professionnelle générales, 2 h., connaissances professionnelle spécifiques, 1 h.)?

Oui.

Comment évaluez-vous la pondération des domaines de qualification fait sens pour définir la réussite du CFC?

Il convient de vérifier si le domaine de qualification de l'école ne doit pas également être réussi avec au moins la note 4.

Nous convenons qu'il n'y a pas de note pour les cours interentreprises.

Qualifications en dehors d'une filière de formation définie (cas particulier). Comment évaluez-vous la pondération des domaines de qualification fait sens pour définir la réussite du CFC ?

La pondération doit être ajustée. Une note insuffisante dans l'examen pratique ne devrait pas être compensée par une note correspondante dans les sections de l'examen relatives aux connaissances professionnelles et à la culture générale.

Approuvez-vous le profil de la profession décrit dans le profil de qualification (art. 3.1)?

En principe, nous approuvons le profil décrit. Nous avons formulé des propositions d'adaptation concernant le chapitre 4. Le profil de la profession devra en tenir compte (spécialisation : personnes en situation de handicap).

Les compétences opérationnelles fixées dans le profil de qualification reflètent-elles les exigences de la pratique envers les professionnels/les (art. 3.2)?

A notre avis plutôt oui. Comme mentionné dans notre retour sur le chapitre 4, nous proposons d'ajuster les titres de certaines compétences opérationnelles.

Les exigences de la formation/ du profil de qualification sont-elles fixées au bon niveau ?

Dans l'ensemble, le niveau d'exigence est correct. Par contre, en ce qui concerne certains objectifs évaluateurs, nous avons formulé des propositions d'ajustement en rapport avec le niveau d'exigences (voir remarques sur le chapitre 4).

Avez-vous des remarques sur les situations professionnelles du domaine de compétences opérationnelles a?

Nous n'avons pas de remarques à faire.

Approuvez-vous la répartition des objectifs évaluateurs selon les lieux de formation entreprise, école professionnelle et cours interentreprises dans le domaine de compétences opérationnelles a?

Nous approuvons complètement.

Avez-vous des remarques sur les contenus des objectifs évaluateurs dans le domaine de compétences opérationnelles a?

A1.1.4 école professionnelle : L'ASE explique les principes éthiques et dilemmes éthiques qui s'appliquent à sa profession à l'aide d'exemples.

A1. école professionnelle Objectif évaluateur supplémentaire : L'ASE explique la signification de la dignité humaine et de l'intégrité physique et psychique.

A3 entreprises Objectif évaluateur supplémentaire : L'ASE applique une posture centrée sur la personne dans l'accompagnement des PA.

A3.3.1 école professionnelle à reformuler : a3.3.1 L'ASE décrit, ~~à l'aide d'exemples,~~ les caractéristiques de l'attitude centrée sur la personne ~~et les associe à des exemples concrets.~~ (C2)

A3.3.1 CIE à compléter: L'ASE identifie et décrit des formes d'excès et d'abus de pouvoir et d'avilissement et présente des options comportementales professionnelles, à l'aide d'exemples pratiques.

A4.1.1 école professionnelle : L'ASE utilise le jargon du métier. ~~pour communiquer dans un contexte professionnel, à l'aide d'exemples~~

A4.2 entreprise : objectif à reformuler puisqu'il n'est pas clair et certains aspects sont déjà compris dans d'autres objectifs.

Avez-vous des remarques sur les situations professionnelles du domaine de compétences opérationnelles b?

Les descriptions des situations B2, B4, B5, B7 supposent que les ASE conçoivent la routine quotidienne, organise l'environnement, des activités pour stimuler la mobilité *pour* le PA. Dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, cependant, l'objectif est de renforcer les PA, dans la mesure du possible, d'organiser leur routine quotidienne, leurs chambres, leurs activités domestiques, leurs déplacements aussi autodéterminé que possible (et si possible indépendamment).

B2 Proposition pour le titre : "Accompagner le quotidien" au lieu de « Organiser le déroulement de la journée des personnes accompagnées de manière structurée » et adapter la description de la situation telle que mentionnée ci-dessus pour qu'elle soit valable pour tous les champs d'intervention.

B4 : Ajuster le titre et la description de la situation tel que mentionné ci-dessus.

B5 : Omettre la phrase "Il répartit si possible les différentes tâches entre les PA et veille à ce qu'elles soient respectées". Cette déclaration n'est pas valable pour tous les domaines de travail. En outre, il est déjà indiqué ci-dessus qu'ils devraient inclure les PA dans la mesure du possible dans l'organisation de la vie quotidienne.

B7 : Ajuster la description de la situation comme mentionné ci-dessus.

Approuvez-vous la répartition des objectifs évaluateurs selon les lieux de formation entreprise, école professionnelle et cours interentreprises dans le domaine de compétences opérationnelles b?

Nous approuvons complètement.

Avez-vous des remarques sur les contenus des objectifs évaluateurs dans le domaine de compétences opérationnelles b?

B.2.école professionnelle objectif supplémentaire : L'ASE explique l'importance des situations de transition dans la routine quotidienne et les possibilités de les encadrer.

B.2.entreprise objectif supplémentaire : L'ASE soutient les PA dans la conception la plus autodéterminée des situations de transition dans la routine quotidienne.

B.2.1.entreprise à corriger : L'ASE soutien la PA à organiser son quotidien de la manière la plus autonome possible et inclut des rituels adéquats ainsi que des éléments pour la « rythmisation ».

B.3.entreprise objectif supplémentaire : L'ASE renforce les personnes accompagnées pour protéger elles-mêmes leur intimité.

B6.1.1.école professionnelle à corriger : L'ASE décrit des produits régionaux et saisonniers.

B6.5.1.école professionnelle à corriger respective en faire deux objectifs : L'ASE expose, à l'aide d'exemples, les principes de la diététique et de l'hygiène alimentaire. L'ASE explique des pathologies ou allergies associées à l'alimentation.

B.7.1 L'ASE peut mettre à disposition des informations et des ressources pour des loisirs actifs et accompagner les PA dans ses activités quotidiennes qui favorisent l'activité physique.

B.7.1.1.école professionnelle : L'ASE peut décrire des mesures visant à promouvoir l'activité physique et connaît les effets des activités sur le développement, la vie sociale et le bien-être de la PA.

B7.5.1.école professionnelle à corriger : L'ASE dispose de connaissances de base sur le développement moteur et explique les facteurs qui influence le développement.

B7.6.entreprise : Omettre ici, parce que cela est important de manière générale et non seulement lié au mouvement. Dans le cas contraire, il faudrait formuler plus clairement l'objectif (implication des ressources de l'environnement ou respect des pouvoirs de décision).

B8.4 Fonctionnement : formuler plus clairement ce que l'on veut dire. L'ASE protège la sphère privée pendant les soins corporels et renforce la PA à protéger sa propre sphère privée dans la mesure du possible.

Avez-vous des remarques sur les situations professionnelles du domaine de compétences opérationnelles c?

C1 corriger le titre : Créer des offres adaptées au besoin *et/ou faciliter l'accès à des offres existants*
Introduire au début la phrase suivante: L'ASE permet, crée et accompagne des offres.... Ajoutez à la description de la situation que l'ASE soutient la PA à équilibrer ses propres besoins avec ceux des autres. Supprimez la dernière phrase et considérez plutôt ci-dessus : "Il/elle adapte le programme aux ressources individuelles des PA, les soutient si nécessaire et fait attention à...".

C2 Corriger le titre : Renforcer et accompagner la participation sociale.

Adapter la description de la situation : " L'ASE s'informe sur les offres sociales, culturelles, politiques, de loisirs, sportives et éducatives dans la communauté. Il/elle utilise divers médias et canaux d'information. L'ASE soutient les PA dans la perception et l'expression de leurs besoins et intérêts. Il/elle présente des offres individuelles adaptées dans la communauté et soutient les PA dans leur sélection. Il/elle facilite l'accès à des offres existantes, reprend l'organisation en respectant les réglementations de l'institution et accompagne la PA si nécessaire. Il/elle renforce les PA à faire usage de leurs ressources et idées pour contribuer ainsi eux-mêmes à la communauté. L'ASE comprend l'institution comme faisant partie de la communauté et soutien des activités en impliquant les PA.

C4 Reformuler la première phrase : L'ASE perçoit les besoins des PA en matière de relations.

Approuvez-vous la répartition des objectifs évaluateurs selon les lieux de formation entreprise, école professionnelle et cours interentreprises dans le domaine de compétences opérationnelles c?

INSOS les approuve.

Avez-vous des remarques sur les contenus des objectifs évaluateurs dans le domaine de compétences opérationnelles c?

C1 entreprise ajouter l'objectif suivant : L'ASE soutient la PA à équilibrer ses propres besoins avec ceux des autres.

C1.2 entreprise corriger : En observant le comportement de la PA et en posant des questions l'ASE en déduit ses besoins potentiels.

C1.2.2.2 école professionnelle : L'ASE illustre des ~~les~~ méthodes de détermination des besoins.

C1.4 entreprise à reformuler : L'ASE décrit des changements d'humeur de la PA et *adapte la routine quotidienne et l'accompagnement*.

C2.1.1 école professionnelle à reformuler : L'ASE expose, ~~à l'aide d'exemples~~, les différents niveaux de participation,

C2.3 entreprise adapter le niveau d'exigences au niveau d'une formation CFC: L'ASE contribue à l'analyse de la biographie des PA... et partage ses réflexions et idées.

C3.2.1 école professionnelle à reformuler : L'ASE ~~illustre applique ses connaissances sur les~~ utilise des techniques d'animation d'un groupe dans des situations d'exercice, ~~à l'aide d'exemples~~.

C4.1 entreprise ajouter l'objectif suivant : L'ASE accompagne la PA dans l'utilisation des médias sociaux.

C4.1 école professionnelle ajouter l'objectif suivant : L'ASE reflète sa propre manière d'utiliser les médias sociaux et fait la distinction entre son usage privé et ses tâches en tant que professionnel.

C4.2.1 et C4.2.1 école professionnelle : réunir ou distinguer plus clairement.

Avez-vous des remarques sur les situations professionnelles du domaine de compétences opérationnelles d?

D3 La description de la situation doit inclure le respect de la vie privée et l'implication de la PA dans la divulgation des informations. Par exemple en ajoutant à la fin de la description de la situation la phrase suivante : "Chaque fois que des informations sont transmises, l'ASE protège la vie privée de la PA et implique la PA dans la mesure du possible. »

Approuvez-vous la répartition des objectifs évaluateurs selon les lieux de formation entreprise, école professionnelle et cours interentreprises dans le domaine de compétences opérationnelles d?

INSOS les approuve complètement.

Avez-vous des remarques sur les contenus des objectifs évaluateurs dans le domaine de compétences opérationnelles d?

D1.3.2 à reformuler: L'ASE connaît les principes de base de la préparation, de la conduite et de l'évaluation d'une séance.

D3.1.1 école professionnelle à reformuler : L'ASE applique ~~les~~ des règles de base de la conception de dialogue *dans des situations d'exercice*.

D3.2.2 école professionnelle à reformuler : L'ASE ~~montre, à partir d'exemples~~ explique l'importance de ~~que~~ la famille et ~~de~~ l'entourage ~~représentent une ressource importante~~ pour la PA.

D4.5.1 école professionnelle à ajouter: L'ASE décrit les piliers fondamentaux du système social suisse (AVS, AI, PC, aide sociale, droit aux prestations, subventions, assurance chômage) par rapport aux parties prenantes. (K2)

Avez-vous des remarques sur les situations professionnelles du domaine de compétences opérationnelles e?

Version allemande : E2 adapter le titre « Begleitete Personen verabschieden ».

Dans la description de la situation, adapter la troisième phrase comme suit : "Dans la conception d'un rituel d'adieu, il/elle inclut la PA, les autres PA,".

Version allemande : E9 BeP ersetzen durch « Menschen mit Beeinträchtigung ».

Approuvez-vous la répartition des objectifs évaluateurs selon les lieux de formation entreprise, école professionnelle et cours interentreprises dans le domaine de compétences opérationnelles e?

INSOS les approuve complètement.

Avez-vous des remarques sur les contenus des objectifs évaluateurs dans le domaine de compétences opérationnelles e?

E2.1.1 CIE à adapter : exprimer plus clairement le sens de l'objectif.

E3.2.1 école professionnelle à reformuler: L'ASE dispose de connaissances de base sur la manipulation et ~~les effets secondaires~~ la distribution des médicaments.

E3.3.1 CIE à adapter : L'ASE applique des mesures élémentaires de premiers secours dans des situations d'exercice.

E3.3.1 école professionnelle : corriger la faute de frappe dans la version allemande

E3.3.1 école professionnelle : L'ASE *dispose de connaissance de base* sur ...

E3.3.entreprise à reformuler: L'ASE ~~accorde une importance primordiale~~ applique des mesures de prévention des infections.

E10.1.1 école professionnelle : L'ASE explique ~~les~~ des facteurs personnels, ...

E10.1.2 école professionnelle : simplifier la formulation dans la version allemande

E10.5 école professionnelle introduire l'objectif suivant : L'ASE explique les bases juridiques concernant les mesures restrictives de liberté.

E11.1.2 CIE introduire la stimulation basale : L'ASE associe des actes médicaux à des éléments d'accompagnement et de soutien telle que la stimulation basale.

E12.1.1 école professionnelle : supprimer le « die » dans la version allemande

Avez-vous des remarques sur les situations professionnelles du domaine de compétences opérationnelles f?

Dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, l'accent est mis sur la participation des personnes handicapées autant que possible ou sur le renforcement de leur capacité à représenter elles-mêmes leurs préoccupations. Les titres des compétences d'action f5-f8 et en partie aussi la description des situations attribuent davantage un rôle "passif" aux

personnes en situation de handicap. Les titres et les descriptions de situation f5 à f8 devront être revus et adaptés à cet égard. Voici quelques suggestions :

F5 Adapter le titre : Participer au recensement des intérêts, besoins, ...

F5 Adapter la dernière phrase de la description de la situation : " En particulier si les personnes handicapées ne peuvent pas s'exprimer verbalement, l'ASE profite de ses observations pour tirer des hypothèses sur les besoins et préoccupations des personnes en situation de handicap. Il/elle documente ces observations. »

F6 Reformuler les phrases suivantes et les énumérer dans un ordre différent : Il/elle soutient les psh à faire part de leurs suggestions et de leurs idées. Sur la base de ses observations et dans le cadre de ses compétences, il/elle propose des offres/mesures pour atteindre les objectifs. Un plan détaillé... .

F7 Personnaliser le titre : Accompagner les personnes handicapées dans leurs activités/offres

F8 Simplifier le titre : Participer à l'évaluation des offres (orientation personnes en situation de handicap)

Approuvez-vous la répartition des objectifs évaluateurs selon les lieux de formation entreprise, école professionnelle et cours interentreprises dans le domaine de compétences opérationnelles f?

A notre avis l'objectif F5.4.1 doit être transféré de l'école professionnelle à l'entreprise.

Avez-vous des remarques sur les contenus des objectifs évaluateurs dans le domaine de compétences opérationnelles f?

F5.1.1 école professionnelle : adaptation dans la version allemande (« die » streichen).

F5.1.3 école professionnelle simplifier la formulation de l'objectif

F5.3.3 école professionnelle supprimer cet objectif puisqu'il est déjà inclus dans b7 et c1.

F5. école professionnelle objectif supplémentaire : L'ASE reconnaît des stéréotypes sociaux, des préjugés et la discrimination à l'égard des psh et représente une opinion éthique et légale.

F5. école professionnelle objectif supplémentaire : L'ASE explique des questions éthiques actuelles en relation avec les psh et formule une opinion fondée.

F6.1.1 CIE objectif supplémentaire : L'ASE conçoit des idées d'offres (activités créatives, sports et loisirs, participation politique, offres socioculturelles, éducation des adultes) et pour cela, effectue des recherches sur différents canaux.

F7.2.1 école professionnelle : corriger la formulation dans la version allemande.

F8.1.1 école professionnelle : simplifier la formulation de l'objectif

F8.1.2 école professionnelle adapter le niveau d'exigences de l'objectif : L'ASE ~~a des connaissances approfondies~~ connaît des méthodes permettant d'associer à l'évaluation les personnes en situation de handicap.

Annexe 1 Liste des instruments de garantie et de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale, ainsi que de promotion de la qualité. Avez-vous d'autres idées ou besoins pour les instruments de mise en œuvre et les outils de promotion de la qualité dans la formation professionnelle initiale?

De notre point de vue, il n'est pas nécessaire de recourir à d'autres instruments de mise en œuvre.

Etes-vous d'accord qu'un programme de formation soit développé par SAVOIRSOCIAL pour la formation raccourcie?

Oui. Comme nous l'avons indiqué dans la question correspondante, à notre avis une mention explicite de la formation raccourcie dans l'ordonnance ASE est nécessaire. Dans tous les cas, un programme de formation devrait être élaboré.

L'un des instruments de mise en œuvre est la liste des actes médico-techniques pour l'orientation des personnes âgées. Avez-vous des commentaires ?

Oui. Nous pouvons comprendre le souci de renforcer les ASE dans le domaine de l'accompagnement des personnes âgées et nous soutenons cet engagement.

L'accompagnement de personnes âgées concerne aussi bien le domaine de la santé que le social et cela doit également être prise en compte dans la formation professionnelle.

En ce qui concerne la liste des services de soins, cependant, nous avons les préoccupations suivantes :

La profession d'ASE est une profession sociale. L'action d'accompagnement de personne est au premier plan (dans le domaine des enfants bien évidemment avec un accent pédagogique). La relation avec la personne et l'intégration des activités de soins dans la routine quotidienne sont essentielles. De notre point de vue, il est donc plus logique d'intégrer les actes médico-techniques dans le plan de formation.

Une liste séparée « seulement » pour le domaine de l'accompagnement de personnes âgées donne l'impression comme si dans les autres orientations rien n'est appris, mais ce n'est pas le cas. Dans l'orientation personnes en situation de handicap, les connaissances de base sur les activités de soins sont également importantes, par contre elles sont incluses dans le plan de formation.

Annexe 2 Mesures d'accompagnement pour la sécurité au travail et la protection de la santé. Approuvez-vous les propositions de mise en œuvre des mesures d'accompagnement?

En principe, nous sommes d'accord avec les propositions. Par contre nous avons remarqué qu'en ce qui concerne les "Techniques de mobilisation et de transport adaptés", une note de bas de page 4 est inscrite, mais pas expliquée. Dans la pratique en ce qui concerne l'application de ces techniques, différents aspects doivent être pris en compte. Sans savoir ce qui est compris dans la note de bas de page 4, nous ne pouvons donc pas exprimer si nous sommes entièrement d'accord.

Annexe 3 Tableaux cliniques et symptômes. Les connaissances pertinentes à l'exercice de la profession concernant les tableaux cliniques et les symptômes sont-elles toutes indiquées ?

INSOS Suisse a été consultée dans la préparation de l'annexe 3 (pourtant sans jouer un rôle dirigeant). De ce point de vue, nous sommes conscients que les remarques suivantes peuvent provoquer des irritations. Voici nos réflexions et préoccupations :

Les connaissances de base des tableaux cliniques des maladies courantes et de leurs conséquences pour l'accompagnement ainsi que sur la manipulation et les effets secondaires de médicaments et de thérapies fréquentes sont importantes pour les ASE lorsqu'ils accompagnent des personnes en situation de handicap. A notre avis, les objectifs évaluateurs énumérés aux points b3, e11 et e12 reflètent bien cette affirmation.

Nous comprenons la volonté d'harmoniser ce qui doit être appris. Par contre, il faut faire attention comment et où nous le définissons. Nous devrions plutôt éveiller et soutenir l'attitude

des professionnels "je pourrais encore apprendre plus" et ne pas l'attitude "c'est exactement cela que je dois apprendre et pas plus".

En fin de compte, des annexes pourraient être faites sur divers sujets, ce que nous ne trouvons évidemment pas utile. La profession d'ASE est essentiellement une profession sociale. L'ajout d'une annexe spécifique sur les tableaux cliniques de maladies ne convient pas vraiment.

Nous ne sommes pas d'accord avec le fait que différentes "logiques" sont appliquées à l'intérieur de la liste et entre les différentes orientations de la formation ASE. En ce qui concerne l'accompagnement des personnes atteintes de démence, par exemple, dans l'orientation personnes en situation de handicap un objectif évaluateur est inclus dans le plan de formation. En ce qui concerne les personnes âgées, la question de la démence figure dans l'annexe 3.

Si la liste est maintenue, elle devrait être complétée par les maladies mentales pour l'orientation personnes en situation de handicap.

Avez-vous d'autres remarques sur le plan de formation ?

La formulation "à l'aide d'exemples" dans les objectifs évaluateurs pour les écoles professionnelles doit être omise. Il est important de faire le lien entre les connaissances et la pratique professionnelle. Par contre, ceci est une question didactique. L'expression "à l'aide d'exemples" crée plutôt de la confusion.

Les ajustements que nous avons proposés pour les situations professionnelles et les objectifs évaluateurs doivent également être pris en compte dans la variante généraliste.

De notre point de vue, au niveau des écoles professionnelles et des plan d'étude école, une bonne coordination entre l'enseignement de la culture générale et l'enseignement des connaissances professionnelles est très importante. Dans l'enseignement du domaine "société", par exemple, les apprenti-es traitent de questions éthiques et politiques fondamentales et de leur propre contribution à une "bonne société". C'est la base pour approfondir les principes et les dilemmes éthiques dans l'accompagnement des personnes et pour reconnaître l'importance de la participation des personnes accompagnées à la société.

INSOS Suisse | 21 décembre 2018